Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 18 mars 2022
Date de l'affichage : 22 mars 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 060-216001644-20220325-16_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, JEAN BAPTISTE Morgane, LIMA Paulo, GOERGEN Julien et GAZAR Chloé (en visioconférence).

Formant la majorité des membres en exercice

Absente : GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Délibération n° 16/2022 - Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ✓ Considérant que la commission « Finances et Budget » s'est réunie les 17 et 22 mars 2022 sous couvert de Monsieur le Maire afin d'étudier les demandes de subventions.
- ✓ Considérant que celle-ci propose au Conseil municipal de subventionner les associations suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Association de parents d'élèves La Coudrenne	100.00 €
Association Détente et Loisirs du Thelle (ADLT) Sous réserve de la réalisation de manifestations	1 500.00 €
Association des anciens combattants	100.00 €
Association Sportive Noailles -Cauvigny	100.00 €
Association Vieille Alliance	250.00 €
Les Restos du Cœur	100.00 €
La ligue contre le cancer	100.00 €
La Croix Rouge	100.00 €
Secours Catholique	100.00 €
	2 550.00 €

* Versée uniquement sur justificatif produits

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le tableau de répartition de subvention ainsi proposé
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense au compte 6574 du budget primitif 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Ludovic GORINE
Fait et délibéré le 25 mars 2022

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 01/04/2022
et publication ou notification du 01/04/2022